

PRIMA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2021  
1ERE SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2021  
28 ET 29 DI GHJENNAGHJU DI U 2021  
28 ET 29 JANVIER 2021

2021/E1/006

**REPONSE DE MONSIEUR FRANCOIS SARGENTINI  
A LA QUESTION DEPOSEE PAR MADAME CATHERINE COGNETTI-TURCHINI  
AU NOM DU GROUPE « ANDÀ PER DUMANE »**

**OBJET : Gestion des déchets.**

Je m'associe bien sûr à la famille Susini et je lui apporte, avec les Conseillers exécutifs et les Conseillers territoriaux qui sont intervenus, notre soutien face à ce deuil cruel qui les touche.

Madame la conseillère,

Le plan que notre Assemblée va voter à la prochaine session doit remplacer le plan qui a été voté en 2015. Il deviendra le plan opposable, ce que, réglementairement ne pouvaient être les plans d'action formalisés en mai 2016 puis actés en octobre 2018 par l'Assemblée de Corse.

Vous dite que l'exécutif ne peut plus échapper à ses responsabilités et vous rajoutez que tous ne pouvons plus y échapper.

Pour ma part, je préfère la deuxième partie de vos propos qui reflètent la réalité de la situation.

L'exécutif actuel, en proposant les deux plans d'action en 2016 et 2018, a pris ses responsabilités. Il était même en avance sur la réglementation qui va maintenant s'imposer à travers le nouveau plan. J'ajouterai même qu'il est allé bien au-delà de ses compétences en faisant un travail tripartite avec le SYVADEC et les services de l'Etat sur la déclinaison du plan d'action, sans grande réussite, je vous le concède.

Pour réussir, vous avez raison, nous avons besoin de l'énergie de tous les acteurs (EPCI, SYVADEC et bien sûr l'Etat).

Et puisqu'il y a des compétences partagées, chacun doit assumer ses responsabilités dans le cadre de la planification votée par l'Assemblée de Corse. Nous devons, il est vrai aussi, répondre et lever le doute des populations des territoires qui recevront les nouvelles structures indispensables au traitement des déchets. Mais sur ce point, si ceux qui ont la responsabilité appliquent bien les normes et les obligations réglementaires, les erreurs du passé ne pourront plus être de mise.

C'est pour cela que chaque partenaire, notamment le SYVADEC qui a la compétence du traitement et de la valorisation, devra respecter la réglementation et le plan défini par l'Assemblée de Corse, ainsi que les services de l'Etat qui ont la compétence du contrôle et des autorisations.

Vous parlez de la valorisation énergétique en disant que cette option n'a pas été étudiée. Je suis au regret de vous dire que nous avons des obligations réglementaires qui nous demandent de l'étudier et de l'intégrer au plan. Ce qui a été fait.

Maintenant, c'est à l'Assemblée de retenir ce qui lui semble le plus approprié et écologiquement responsable pour la Corse. Et dans ce domaine, bien sûr, l'exécutif aura des propositions à faire.

Je partage avec vous le souhait de prendre en compte le soutien aux intercommunalités et cela, c'est certain, devra avoir des réductions budgétaires. Mais il ne faudra pas oublier, dans ce domaine, la responsabilité de l'Etat, les engagements qu'il doit tenir et le lui rappeler le cas échéant.

Madame la conseillère, vous louez mon pragmatisme et je ne peux que m'en réjouir. Mais vous laissez aussi entendre que le Président du Conseil exécutif ne le serait pas. Aussi, je me demande comment je dois interpréter vos propos parce qu'à l'exécutif, à ma connaissance, il n'y a que des pragmatiques qui exercent le mandat que leur ont donné une large majorité des corses.

J'espère avoir commencé répondre à vos interrogations et, bien que votre question appelle de nombreuses questions, le temps qui m'est imparti ne me permet pas de répondre à toutes, mais le débat et le vote sur le plan des déchets arrive rapidement. Vous aurez l'occasion de participer à solutionner la problématique des déchets en apportant, je le souhaite, votre contribution.